



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la Séance du lundi 26 mai 2014

Excusés : Philippe Bain, Frédéric Paraz, Andrée Spagnolo.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nomination de Monsieur Arthur Truchet comme Maire honoraire de la Commune, et lui adresse ses félicitations.

RACCORDEMENT DES HAMEAUX DU VERSANT DES COLONNES

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le Marché pour le raccordement des hameaux des Fontaines, des Colonnes, de la Fontanette et des Côtes au Syndicat d'Assainissement de Saint-Jean-de-Maurienne avec l'Entreprise Maurienne Travaux Publics.

CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE SDES

Le Conseil Municipal :

- Approuve le dossier présenté ;
- Sollicite une participation auprès du SDES pour les travaux d'amélioration esthétique du réseau concédé ;
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif à l'Article 458 : Travaux pour le compte de tiers ;
- Demande au Président du SDES de signer la convention de Co-Maîtrise d'Ouvrage afin que la Commune puisse exercer la Maîtrise d'Ouvrage pour les travaux concernés ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de Co-Maîtrise d'Ouvrage relative à la Maîtrise d'Ouvrage sur le réseau concédé à ERDF pour la durée de l'opération, ainsi que tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DU S.I.A. 2013

Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'exercice 2013.

GESTION DES TENNIS

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à passer une convention avec l'Office de Tourisme Les Bottières pour la gestion des tennis.

COORDINATEUR COMMUNAL

Le Conseil Municipal nomme Madame Armelle Truchet comme coordinateur communal pour le recensement de la population en 2015.

Saint-Pancrace, le 27 mai 2014

Le Maire,